



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20151006-575-DE

Séance du : 6 Octobre 2015
Compte rendu affiché le : 9 octobre 2015
Date de la convocation : 25 septembre 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2015

Nombre de délégués : 34	Nombre de délégués concernés : 24
En exercice : 34	En exercice : 24
Présents : 23	Présents : 15
Votants : 23	Votants : 15

Présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G, Mr Gonon P, Thizy B, Rousset L

CCHL.: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L, Gandilhon M

SIE A :

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Viricel A, Mme Biguet S, Rousset

Excusés : Mme Janvier Cassandre, Duboeuf P, Gassiloud T, Deshayes S, Dubois G, Vincent G, Soleymieux B, Barcet G

Secrétaire de séance : Villard P

Délibération 575 OBJET : Demande de subvention pour poste animatrice qualité de l'eau 2016

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel pour 2016 concernant la cellule d'animation de Chargé de missions occupé à ce jour par Yves PIOT.

Dans le cadre de l'avenant de prolongation du deuxième contrat de rivière, afin de poursuivre les actions entreprises et lancer d'autres opérations sur le bassin de la Coise, Monsieur le président explique que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte son soutien financier pour la cellule d'animation.

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical pour solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2016.

- ✓ sur la base d'un budget prévisionnel qui fait apparaître un montant de dépenses de 68 000 € comprenant le salaire et les charges sociales, les frais de fonctionnement.

Où cet exposé, les membres du comité syndical autorisent le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2016 pour la cellule d'animation sur les bases du prévisionnel présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical demandent au président de solliciter l'aide de l'Agence LB sur les bases des éléments ci dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents. Copie conforme au registre.

Fait à Saint Galmier
Le 6 octobre 2015

Le Président
Jean Yves Charbonnier